



Grille de catégorisation des cotisations GastroSuisse						
Catégorie		Masse salariale	Cotisation GastroSuisse	Majorations par entreprise	Cotisation GastroNeuchâtel	Montant total /an
A	Micro-établissements	1 - 100'000	140.00	43.00	240.00	423.00
B	Petits établissements	100'001 - 300'000	190.00	83.00	240.00	513.00
C	Etablissements moyens	300'001 - 500'000	210.00	83.00	240.00	533.00
D	Etablissements moyens grands	500'001 - 1'000'000	230.00	83.00	240.00	553.00
E	Grands établissements	Plus d'un million	250.00	83.00	240.00	573.00

L'association faîtière, GastroSuisse, prévoit cinq catégories de cotisation qui seront fixées en fonction de la masse salariale soumise à l'AVS de chaque établissement. Les montants sont en CHF.

Votre cotisation annuelle se compose de la façon suivante :

- Cotisation pour l'association faîtière, **GastroSuisse** : la cotisation varie selon la masse salariale soumise à l'AVS (salaires des employés et de l'employeur)
- Cotisation pour la section cantonale, **GastroNeuchâtel** : la cotisation est fixe, le montant est versé entièrement à la section cantonale
- Les **majorations par entreprise** comprennent la cotisation pour le fonds politique de GastroSuisse (CHF 30.- respectivement CHF 70.-), la cotisation pour le fonds de protection du métier GastroSuisse (CHF 10. -), la cotisation pour l'Union suisse des arts et métiers (CHF 1.50) et les frais d'encaissement (CHF 1.50).

